

Objekttyp: **AssociationNews**

Zeitschrift: **Bulletin technique de la Suisse romande**

Band (Jahr): **78 (1952)**

Heft 16

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Pourquoi un Bulletin S. I. A. ?

La S. I. A. dispose de trois publications officielles : la *Schweiz. Bauzeitung*, le *Bulletin technique de la Suisse romande* et la *Rivista tecnica della Svizzera italiana*.

Ces trois revues techniques appartiennent à des éditeurs privés, qui ont conclu chacun avec la S. I. A. un contrat aux termes duquel ils s'engagent à publier les communications officielles de la S. I. A. et, sur désir du Comité central de la société, certains articles que ce dernier leur remet. Cette solution s'est avérée heureuse car la S. I. A. dispose ainsi, sans grands frais, pour chacune des régions du pays, d'une publication officielle qui tient compte des caractéristiques de cette région. La société a tout intérêt à se baser pour son organisation interne sur le système fédéraliste suisse et elle a cru jusqu'ici devoir préférer cette solution aux avantages certains que présenterait la publication d'une revue qui lui appartiendrait en propre et serait la même pour tous les membres.

L'expérience a toutefois montré que le statu quo n'est pas entièrement satisfaisant. Ainsi, un tiers environ seulement des membres suisses allemands sont abonnés à la *Schweiz. Bauzeitung*, de sorte que la grande majorité d'entre eux n'a pas connaissance des communications officielles de la société. En Suisse romande, l'abonnement au *Bulletin technique* est, il est vrai, obligatoire pour les membres des sections de Genève et Vaud, mais non pour ceux des autres sections. C'est la raison pour laquelle la dernière Assemblée des délégués du 5 avril 1952, à Berne, a décidé la publication, à titre d'essai, d'un *Bulletin S. I. A.* qui aura pour but de renseigner de temps à autre tous les membres sur l'activité de la société, sur les problèmes professionnels qui les intéressent et les solutions qui leur sont apportées tant en Suisse qu'à l'étranger, comme aussi sur toute question en rapport avec les buts et les aspirations de la S. I. A.

De plus, ce *Bulletin* constituera une tribune libre permettant aux membres de soulever eux-mêmes les problèmes qui leur sembleront mériter une discussion entre membres de la S. I. A. Il va sans dire que le Comité central et la commission de rédaction responsable, se réservent de décider sous quelle forme ces discussions devront avoir lieu pour servir au mieux les intérêts de la S. I. A. et contribuer efficacement à atteindre ses buts.

Il est prévu pour l'instant de publier ce *Bulletin* non pas régulièrement mais au gré des nécessités. Les premiers

numéros devront permettre de recueillir des avis et de rassembler des expériences ; la forme définitive du *Bulletin* se dégagera ainsi peu à peu.

Le C. C. serait reconnaissant à tous les membres de lui soumettre des vœux et des propositions concernant le *Bulletin*, afin que celui-ci atteigne vraiment son but. Le C. C. espère surtout que le *Bulletin* sera un lien de plus entre les organes directeurs et les membres de la S. I. A. et qu'il favorisera une étroite collaboration de ces derniers au sein de la société.

La S. I. A., en tant qu'organisation professionnelle et association des ingénieurs et des architectes de niveau universitaire, a beaucoup gagné en importance ces dernières années. Les autorités et les administrations la consultent toujours plus souvent dans toutes les questions techniques et économiques ; elle doit s'occuper toujours davantage de tous les problèmes d'ordre professionnel ou social intéressant les ingénieurs et les architectes. D'autre part, la collaboration internationale de ces derniers connaît actuellement dans tous les domaines un vaste essor. Il convient donc que la S. I. A. tienne ses membres au courant de ces problèmes, car elle ne pourra pour sa part contribuer efficacement à l'effort général que si tous ses membres lui prêtent un solide appui. Renseigner ces derniers aussi parfaitement que possible doit donc être son premier but et sera la principale raison d'être du *Bulletin*.

Le rapport de gestion du C. C. pour 1951, publié dans le premier numéro, donne des détails sur l'activité de la société pendant l'exercice écoulé. D'autre part, ce numéro contient un premier exposé sur la collaboration internationale des ingénieurs et des architectes, car il s'est avéré que seul un cercle restreint de membres sont renseignés sur ce point.

Le deuxième numéro sera consacré principalement aux problèmes d'ordre social intéressant les ingénieurs occupés dans l'industrie ; la S. I. A. doit en effet porter un intérêt accru à cette catégorie de membres qui est beaucoup trop faiblement représentée au sein de la société, si l'on considère la place prépondérante des ingénieurs dans l'industrie suisse.

Pour le Comité central de la S. I. A. :

Le président :
E. CHOISY.

Le secrétaire général :
P. SOUTTER.

Rapport de gestion du Comité central pour l'exercice 1951

I. Effectif de la Société

A fin décembre 1951, notre Société comptait 3680 membres, répartis comme suit :

	Effectif		Augmentation en 1950	
	Nombre absolu	Proportion %	absolue	en %
Architectes	1068	29,0	42	4,0
Ingénieurs civils	1294	35,2	31	2,4
Ingénieurs électriciens . .	445	12,1	35	7,9
Ingénieurs mécaniciens . .	588	16,0	31	5,3
Ingénieurs ruraux et topographes	163	4,4	6	3,7
Ingénieurs chimistes et divers	122	3,3	10	8,2
Totaux	3680	100	155	4,2

Les architectes et ingénieurs civils constituent à eux seuls les deux tiers de l'effectif total et l'on constate donc que les ingénieurs mécaniciens et électriciens y sont encore en minorité, malgré la place importante que ceux-ci occupent dans l'industrie suisse. Il est vrai que c'est pour cette catégorie d'ingénieurs que l'augmentation relative a été la plus forte en 1951, mais il est indispensable que la S. I. A. redouble ses efforts pour l'intéresser davantage à elle. Il faut, à cet effet, qu'elle développe l'activité qu'elle exerce dans le dessein de rendre à la profession d'ingénieur la considération qu'elle a perdue aussi bien dans les entreprises industrielles que dans la société en général et d'améliorer leur situation morale et matérielle. Il faut aussi qu'elle fasse connaître mieux que jusqu'ici l'activité qu'elle déploie à ce sujet, activité dont les effets se feront sentir d'autant mieux que les intéressés eux-mêmes y participeront de façon plus effective. Peut-être serait-il possible, dans quelques grandes sections, de former un groupe spécial des ingénieurs mécaniciens et électriciens chargé de tâches particulières. Ou bien ces sections pourraient-elles organiser à l'intention de ces membres des conférences techniques qui, en raison de leur caractère très spécialisé, ne sauraient intéresser toutes les catégories de membres. Il ne faudrait pas, cependant, que cette activité particulière se fit au détriment de la tâche générale de la Société qui est de choisir des conférences devant intéresser le plus grand nombre possible de ses membres.

A ce propos, il est indispensable de trouver le moyen d'animer le groupe professionnel des ingénieurs mécaniciens pour donner à ces derniers, comme aussi aux ingénieurs électriciens, dans le cadre de la S. I. A., la possibilité d'étudier sur le plan suisse les questions techniques ou générales qui les intéressent spécialement. Le Groupe professionnel des ingénieurs des ponts et charpentes pourrait ici servir d'exemple.

Quelques sections ont voué une attention particulière au problème du recrutement de nouveaux membres. Mentionnons la section de Berne, qui a demandé à chacun de ses membres de se faire un devoir de trouver un nouveau collègue.

Le C. C. prie les autres sections d'examiner les possi-

bilités d'intensifier de cette manière ou d'une autre leur activité de propagande. Le recrutement de nouveaux membres est en effet l'une des tâches les plus pressantes des sections. Le C. C. met à leur disposition du matériel de propagande et saisit chaque occasion qui se présente d'attirer dans la presse quotidienne ou les revues techniques l'attention sur la S. I. A. comme association professionnelle des ingénieurs et des architectes de formation universitaire. Mais c'est là une action générale de portée forcément limitée. Le recrutement personnel, par contre, ne peut être mené avec succès que par les sections. Le Secrétariat général reçoit régulièrement de nos deux hautes écoles polytechniques et de l'École d'architecture de l'Université de Genève la liste des étudiants qui viennent d'obtenir leur diplôme et auxquels il envoie du matériel de propagande en les engageant à s'annoncer auprès d'une des sections de la S. I. A. Il est nécessaire que les présidents s'occupent de ces jeunes candidats, qui souvent ne connaissent aucun membre de la S. I. A., les accueillent dans leur section et trouvent les parrains disposés à appuyer leur candidature.

Le C. C. examine actuellement la possibilité de renseigner utilement — éventuellement au cours d'une séance spéciale — les étudiants qui terminent leurs études sur les buts et l'activité de la S. I. A. en tant qu'association des ingénieurs et architectes de formation universitaire et d'éveiller chez eux l'intérêt nécessaire pour la société.

II. Finances

L'année 1951 a été caractérisée par une nouvelle vague de haute conjoncture dans la construction, ce qui a influé favorablement sur la vente des normes et sur les finances de la S. I. A.

La vente des normes représente toujours, à côté des cotisations, la principale source de revenus de la société. Les recettes dues à cette vente ont été très élevées cette année, d'une part en raison de la haute conjoncture, d'autre part en raison de la réédition, après révision, de plusieurs normes importantes (tarifs d'honoraires des architectes et des ingénieurs civils, contrats-types entre le maître de l'ouvrage et l'architecte, entre le mandant et l'ingénieur et entre le maître de l'ouvrage et l'ingénieur). Il ne faut pas oublier, toutefois, que ces recettes dépendent essentiellement de la conjoncture dans la construction et qu'une baisse de celle-ci entraînerait automatiquement une diminution brusque de celles-là. Il est par conséquent recommandable de verser une bonne part de ces recettes au fonds de compensation, auquel on pourra recourir en cas de changement défavorable de la situation.

Les ingénieurs et les architectes propriétaires d'un bureau ont versé cette année aussi leur contribution spéciale et il est réjouissant de constater qu'ils montrent beaucoup de compréhension pour cette mesure et font leur part avec bonne volonté. Comme chacun le sait, ces contributions se justifient par les avantages spéciaux dont bénéficient les propriétaires de bureau. Une des tâches principales de la S. I. A. consiste en effet à établir solide-

ment les bases économiques de l'activité de ces bureaux par l'élaboration de ses tarifs d'honoraires pour les ingénieurs et les architectes, la publication de ses normes du bâtiment et de ses contrats-types, les expertises toujours plus nombreuses qu'elle établit pour les tribunaux, les autorités et les personnes privées, la lutte incessante qu'elle mène pour que ses normes et ses tarifs acquièrent un droit d'usage reconnu de tous.

Le résultat des comptes annuels est très satisfaisant. Le Comité central a proposé à l'Assemblée des délégués du 5 avril 1952, qui a accepté, de consacrer quelques sommes à des tâches spéciales prévues pour 1952, de verser 10 000 fr. au fonds de compensation et 15 000 fr. à celui de la maison S. I. A. Ainsi, l'exercice 1951 se clôt par un solde actif de 10 069 fr. 83 qui vient s'ajouter au solde ancien pour être reporté à nouveau.

Le fonds de compensation doit permettre, d'une part, comme nous l'avons déjà dit, de couvrir un déficit éventuel consécutif à un changement de la situation et, d'autre part, de financer certaines actions spéciales.

Quant au problème de la maison des ingénieurs et des architectes, il est très actuel. Le C. C. a exprimé à maintes reprises au cours de ses séances comme dans les assemblées des délégués et les conférences des présidents sa ferme volonté de proposer la construction d'une maison de la S. I. A. dès que la situation le permettrait. La construction de cette maison offre en effet plusieurs avantages importants. Nous y aurions les locaux du Secrétariat général, qui pourraient être aménagés à notre convenance, et ce serait une source de revenus appréciables. Plusieurs importantes associations techniques se sont déclarées disposées à participer à cette construction ou à en assurer le succès par des baux de location de longue durée. En mettant cette entreprise sur pied, nous ne ferions du reste que suivre l'exemple de la plupart des associations professionnelles des pays industriels.

Le C. C. examine actuellement quelques possibilités de construire à Zurich et soumettra au moment opportun des propositions à une assemblée des délégués.

III. Secrétariat général

Le Secrétariat général liquide d'une part les travaux courants incombant à la S. I. A. en tant qu'association professionnelle et assume d'autre part la vente des normes et publications de la société. Ses tâches sont multiples et mettent fortement à contribution son personnel. L'augmentation de l'activité des commissions a contraint le Secrétariat à engager par moments du personnel auxiliaire. Le Secrétariat a dû établir quantité de rapports, rédiger nombre de procès-verbaux, écrire et traduire une multitude de textes de tous genres. Presque tous les documents doivent être rédigés dans les deux langues principales au moins et tous ceux qui s'occupent de traduction savent combien ce travail est délicat et combien la traduction de textes techniques, en particulier, est semée de difficultés. L'« art de la traduction » n'est pas un vain mot. Le Secrétariat a pu compter heureusement sur la collaboration de la Commission de traduction, qui est toujours prête à revoir les textes qui lui sont soumis.

Le Secrétariat général assume également les travaux de bureau des nouvelles commissions permanentes des honoraires d'architectes et d'ingénieurs civils. Celles-ci se

chargent de répondre à toutes les questions se rapportant à l'interprétation des tarifs d'honoraires — le Secrétariat en reçoit presque chaque jour — et d'assurer ainsi une certaine unité de doctrine. Ces commissions font établir par leurs membres des expertises et le Secrétariat se charge ensuite de leur rédaction définitive et de leur expédition. La S. I. A. espère que, grâce à cette méthode, ses normes seront reconnues et utilisées plus encore que jusqu'ici par toutes les autorités et personnes privées. Les commissions et le Secrétariat général se font un devoir de juger tous les cas qui leur sont soumis au plus près de leur savoir et de leur conscience et de tenir compte objectivement des intérêts légitimes des mandataires comme de ceux des architectes et des ingénieurs.

Un grand nombre de tribunaux arbitraux ont été constitués conformément aux « Principes applicables pour l'élaboration d'expertises et la constitution de tribunaux arbitraux par la S. I. A. ». Les expériences faites sur la base de ces principes ont été, comme par le passé, très positives.

Dans le courant de l'année, la S. I. A. a participé à l'élaboration d'une expertise juridique due à l'initiative de l'Union suisse des arts et métiers sur les tribunaux arbitraux d'associations. Cette expertise a pour but de définir le sens de ces derniers et apportera des précisions sur la portée des tribunaux arbitraux de la S. I. A.

Toute une série de normes ont été révisées ou rééditées par le Secrétariat général en 1951. Ce dernier a également envoyé quelques circulaires à tous les membres pour leur communiquer certaines décisions. Le Secrétariat général a assumé en outre la rédaction des procès-verbaux de toutes les séances du C. C., des Conférences des présidents, des Assemblées des délégués et de l'Assemblée générale, comme aussi de presque toutes les séances des différentes commissions et conférences. Il a également organisé toutes ces assemblées. La correspondance avec les associations sœurs du pays et de l'étranger augmente sans cesse et donne beaucoup de travail. Selon des accords spéciaux, le Secrétariat général se charge d'accueillir les membres d'associations étrangères visitant la Suisse et les introduit auprès des bureaux et personnes privées pouvant leur être utiles. Il va sans dire que ces accords sont réciproques et que les organisations étrangères exercent le même devoir d'hospitalité vis-à-vis des Suisses membres de la S. I. A.

Le Secrétariat général a organisé en commun avec l'Association suisse pour l'aménagement des eaux un voyage d'étude pour visiter les installations hydro-électriques de l'Italie centrale. Ce voyage, auquel participèrent cent personnes, a eu un plein succès. M. le ministre Celio a participé au banquet final à Rome, de même que plusieurs membres dirigeants de l'A. N. I. A. I., dont le sénateur G. Battista, et quelques personnalités en vue des autorités italiennes, dont M. le professeur Greco, président du « Consiglio Superiore dei Lavori Pubblici ».

Le Secrétariat général s'est également mis à la disposition de plusieurs associations techniques étrangères qui désiraient organiser un voyage d'étude en Suisse et il s'est en particulier occupé d'un groupe d'étudiants danois.

IV. Commissions

1. Commission pour la protection des titres

Le 6 juillet 1951, la convention pour la tenue d'un

Registre suisse des ingénieurs, des architectes et des techniciens a été signée par la S. I. A., l'Union technique suisse, la Fédération des architectes suisses et l'Association suisse des ingénieurs-conseils.

Cette convention est le résultat de délibérations qui ont duré plus de vingt ans et chacun souhaite que l'accord intervenu porte bientôt ses fruits.

Il n'a guère été facile de trouver une solution qui satisfasse aux désirs souvent opposés des associations en cause. Aussi nous plaisons-nous à reconnaître que leurs représentants ont tous fait preuve, au cours des dernières délibérations, de la même volonté ferme d'arriver à une entente. Les documents signés le 6 juillet introduisent une réglementation du port des titres d'ingénieur, d'architecte et de technicien qui sert les intérêts bien compris de ces professions. Il est réjouissant de constater que l'esprit d'entente a triomphé et que l'accord a pu être réalisé sur la base des textes établis au cours de nombreuses délibérations entre des délégations de la Commission pour la protection des titres et le Comité central, textes qui ont également rencontré l'approbation des écoles techniques.

La Commission pour la protection des titres a dû tenir de nombreuses séances et son infatigable président, M. H. C. Egloff, ingénieur, s'est attaché avec beaucoup de zèle à aplanir les difficultés et à concilier des points de vue souvent opposés tant au sein de la commission que dans les rapports avec les autres associations.

La signature de la convention et du règlement définissant les conditions d'inscription au Registre a été entérinée par une réunion solennelle le 28 septembre à Zurich. Une délégation de chacune des associations signataires y prit part, de même que le président du Conseil de l'E. P. F., le directeur de l'E. P. U. L., un représentant de l'Ecole d'architecture de l'Université de Genève, le président de la Conférence des directeurs des technicums cantonaux et les représentants de quelques organisations intéressées. Le directeur de l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail déclara officiellement que son Office ferait tout ce qu'il peut pour appuyer et favoriser l'organisation du Registre.

Les associations signataires ont désigné entre-temps leurs délégués à la Commission de surveillance, organe suprême du Registre, de sorte que l'organisation pratique de ce dernier pourra commencer sans délai. Nous devons alors, sur la base du Registre, chercher avec l'appui des autorités cantonales le moyen de mettre de l'ordre dans les professions techniques en Suisse. Différentes dispositions légales, entre autres la loi sur la concurrence déloyale, serviront ce dessein. Les juristes estiment en effet qu'il sera possible d'intervenir contre le port, par des personnes non qualifiées, des titres d'ingénieur, architecte ou technicien, ceux-ci étant désormais sanctionnés par le Registre.

2. Commission sociale

La Commission sociale, sous la présidence de M. H. Meyer, ingénieur, Bâle, a continué à s'occuper du problème de la formation des ingénieurs. Le rapport de la commission a été publié dans les organes de la Société et envoyé aux membres sous forme de tirage à part des « Vereinsnachrichten » de la *Schweiz. Bauzeitung*. Quelques sections ont étudié l'ensemble des questions touchant à ce problème, en particulier les sections de Bâle et de Baden. La section de Baden a organisé une série de confé-

rences sur ce sujet pour permettre à ses membres d'exprimer leur opinion et de discuter les différents points de vue. Les premières de ces conférences ont été données par M. le professeur Gonseth et par M. H. Meyer, ingénieur, en présence de M. le professeur Pallmann, président du Conseil de l'E. P. F., de M. le professeur Favre, recteur de l'E. P. F., et de M. Seippel, membre du Conseil de l'E. P. F. Les discussions animées qui ont suivi ces conférences ont prouvé que l'intérêt suscité par ces questions est très vif, en particulier chez les jeunes membres. Il est désirable que d'autres sections étudient également ce problème dans le cadre de manifestations spéciales.

La G. E. P. (Association des anciens élèves de l'E. P. F.) a pris position sur le rapport de la Commission sociale dans la *Schweiz. Bauzeitung* du 22 septembre 1951, ce qui prouve qu'elle s'intéresse aussi à ce problème. Il va sans dire que la S. I. A. est prête à collaborer avec toutes les associations désireuses de trouver une bonne solution dans ce domaine.

D'autre part, la Commission sociale a pris contact avec la Conférence des directeurs des gymnases cantonaux pour mettre au clair la question de la préparation des élèves aux études supérieures. Deux rencontres ont eu lieu avec une délégation de cette Conférence et les questions de principe ont été étudiées très à fond. D'une façon générale, le besoin se fait sentir de délimiter clairement les programmes d'études; il faut éviter d'une part que certains gymnases donnent une formation beaucoup plus poussée que d'autres, et, par ailleurs, que la matière enseignée au gymnase soit reprise à l'Ecole polytechnique ou d'architecture. Les gymnases devraient coordonner leurs programmes et accorder une place plus grande à la culture générale. La formation de l'esprit est leur tâche principale.

D'une façon générale, les directeurs de gymnases, qui sont d'ailleurs arrivés de leur côté à des conclusions analogues, montrent beaucoup de compréhension pour les préoccupations de la S. I. A. dans ce domaine. Celle-ci aura l'occasion d'exprimer son point de vue lors de la prochaine assemblée générale des directeurs des gymnases cantonaux. D'autre part, la Commission sociale s'efforcera d'exposer aux autorités des hautes écoles techniques le résultat de ses études et de ses réflexions afin qu'elles soient suivies de réalisations pratiques.

3. Commission pour la formation des architectes

Cette commission est placée sous la présidence de M. H. Weiss, architecte, Berne. Elle a établi un questionnaire qu'elle a envoyé, par l'intermédiaire des sections, à un certain nombre d'architectes. Tous ceux qui s'intéressent à ce problème et désirent exprimer leur opinion peuvent naturellement obtenir ce questionnaire auprès du Secrétariat général. La Fédération des architectes suisses a demandé que l'on étende l'enquête à ses membres, ce qui fut fait. La commission étudiera les réponses reçues et en tirera des propositions concrètes qui pourront être examinées dans le cadre de la société puis soumises aux autorités des hautes écoles techniques.

4. Commission d'étude du rôle social de l'ingénieur dans l'industrie

Comme on s'en souvient sans doute, les sections de Genève, Vaud et Baden se sont beaucoup occupées ces derniers temps du problème du rôle social de l'ingénieur

dans l'industrie et en particulier des relations entre employeurs et employés. Ces questions sont d'une importance considérable, en particulier pour les ingénieurs occupés dans l'industrie des machines, et il est évident que la S. I. A. doit leur vouer une grande attention si elle veut intéresser davantage cette catégorie de membres à son activité.

Les sections mentionnées ont formé des groupes d'étude qui ont publié des rapports extrêmement intéressants dans différentes revues. Signalons aussi les conférences de M. P. Huguenin, ingénieur, sur ce sujet, en particulier celle qu'il a donnée en novembre dans le cadre de la section de Genève et qui avait pour titre « Le rôle social de l'ingénieur ». Rappelons également que l'ensemble de ces questions a fait l'objet d'une étude approfondie du Congrès de la Fédération des Associations et Sociétés Françaises d'Ingénieurs (FASFI) (22-23 juin 1949), auquel la S. I. A. a participé.

Le C. C. a estimé nécessaire de confier l'examen de ce problème à une commission spéciale pour décharger la Commission sociale de M. H. Meyer. La nouvelle commission est présidée par M. P. Huguenin, ingénieur, Le Locle, et comprend MM. R. Bonvin, ingénieur, Mauvoisin ; M. Cosandey, ingénieur, Lausanne ; W. Dubs, ingénieur, Kilchberg ; E. Gehrig, ingénieur, Soleure ; P. Hoffmann, ingénieur, Baden ; M. Jenny, ingénieur, Schaffhouse ; A. Knapp, ingénieur, Winterthour ; H. Meyer, ingénieur, Bâle ; P. Neeser, ingénieur, Genève ; J. Perrochet, ingénieur, Bâle ; M. Renaud, ingénieur, Sainte-Croix ; W. Stutz, ingénieur, Thoune. Elle a pour tâche de préciser le rôle social de l'ingénieur dans l'Etat et la société et de voir jusqu'à quel point les relations entre employeurs et employés dans l'industrie peuvent être influencées par la S. I. A. Celle-ci doit naturellement rester consciente des obligations qui lui incombent en sa qualité d'organisation paritaire groupant des employeurs et des employés et se faire un devoir d'étudier des solutions et de présenter des propositions qui tiennent compte des intérêts légitimes des uns et des autres.

5. Commission de recrutement des ingénieurs employés dans l'industrie

Dans le cadre des mesures prises pour intéresser davantage les ingénieurs de l'industrie à l'activité de la S. I. A., le C. C. a décidé de charger une commission d'étudier les moyens d'atteindre ce but. M. M. Angst, vice-président de la S. I. A., assume la présidence de cette nouvelle commission qui comprend MM. H. C. Egloff, ingénieur, Winterthour, O. A. Lardelli, ingénieur, Baden, R. Neeser, ingénieur, Genève, H. Puppikofler, ingénieur, Zurich.

Cette commission a étudié très à fond les possibilités de consolider la position sociale de cette catégorie de membres. Elle a examiné en particulier la question des assurances sociales : vie, maladie, accidents, etc., et est arrivée à la conclusion que la création de caisses spéciales pour les membres de la S. I. A. se heurte à des obstacles considérables, en raison, d'une part, des lois qui régissent ces caisses et des importants capitaux nécessaires, d'autre part. L'examen de cette question a montré qu'il serait plus avantageux pour le moment d'adhérer à des caisses existant déjà. La S. I. A. va étudier la possibilité de conclure avec ces dernières des accords assurant certaines facilités aux membres de la S. I. A.

Pour l'instant, l'accent principal de cette campagne de propagande doit être porté sur le plan technique, celui des intérêts professionnels et celui des conditions générales d'engagement. Le C. C. ne perd pas de vue la convention conclue le 25 juillet 1950 avec l'Union centrale des associations patronales suisses et s'efforce d'améliorer les conditions d'engagement fixées par cet accord.

Il va sans dire que la S. I. A. continuera de saisir chaque occasion d'intervenir dans l'intérêt de ses membres sur le plan social et économique. C'est ainsi qu'elle va reviser ses « Recommandations en vue d'adapter la situation des employés au coût de la vie » par une nouvelle adaptation des salaires à l'index¹.

6. Commission pour la revision du tarif d'honoraires des architectes

Le projet établi par cette commission sous la présidence de M. A. Mürset, architecte, Zurich, et approuvé par l'Assemblée des délégués du 7 avril 1951 à Bâle, sous réserve de quelques modifications de détail, a pu être mis au point dans un laps de temps relativement court par le C. C. et la commission qui en avaient reçu la compétence.

Lors de l'abrogation des dernières ordonnances de l'Office fédéral du contrôle des prix, la S. I. A. s'était engagée à soumettre à ce dernier son nouveau tarif. Au cours d'une conférence qui a eu lieu le 17 mai 1951 entre des délégations de l'Office du contrôle des prix et de la S. I. A., l'entente se fit sur tous les points, en particulier aussi grâce à la compréhension de M. J. Ott, directeur des Constructions fédérales.

Le contrat-type entre le maître de l'ouvrage et l'architecte a été révisé en même temps que le tarif d'honoraires. Il ne contient plus que les dispositions contractuelles, tandis que toutes les autres données figurent au tarif qui forme désormais partie intégrante du contrat. Le C. C. et la commission estiment qu'il sera ainsi possible d'éviter des contestations dues à la méconnaissance du tarif par le maître de l'ouvrage — opinion partagée par les délégués.

Une fois le tarif mis en vigueur (1^{er} août 1951), le C. C. a nommé une commission permanente pour les honoraires d'architectes comprenant des représentants des différentes parties du pays et formée de MM. A. Mürset, architecte, Zurich, président ; H. Daxelhofer, architecte, Berne ; J.-J. DuPasquier, architecte, Neuchâtel ; J. Perrelet, architecte, Lausanne ; A. Rossire, architecte, Genève ; E. A. Steiger, architecte, Saint-Gall ; R. Steiger, architecte, Zurich ; H. R. Suter, architecte, Bâle.

Cette commission se tient à la disposition de tous les intéressés et assure une interprétation uniforme du tarif d'honoraires. Son travail est organisé de telle façon que tous les membres reçoivent une copie des réponses données, ceci en vue d'obtenir peu à peu une unité de doctrine. De cette manière, il devrait être possible de consolider et d'étendre le droit d'usage dont jouit le tarif.

7. Commission pour la revision du tarif d'honoraires des ingénieurs civils

Le projet établi par cette commission, sous la présidence de M. G. Gruner, ingénieur, Bâle, et approuvé par

¹ Ces « Recommandations » révisées ont été publiées en mai 1952. Une large diffusion en a été assurée.

l'Assemblée des délégués du 5 octobre 1951 à Lausanne, a été mis au point par le C. C. et la dite commission qui ont tenu compte, dans la mesure du possible, des vœux émis par les délégués. Le nouveau tarif est entré en vigueur le 1^{er} novembre 1951.

Comme le précédent, ce tarif a été approuvé par l'Office fédéral du contrôle des prix lors d'une conférence à laquelle assistèrent, le 27 novembre, des délégués de la S. I. A., de l'Office du contrôle des prix et des autorités des constructions fédérales.

Le C. C. espère que le nouveau tarif d'honoraires, basé en fait sur la première norme de 1899, dont la structure a toujours fait ses preuves, continuera à répondre aux exigences de l'heure, facilitera les relations contractuelles entre mandants et ingénieurs et permettra à ces derniers d'obtenir des honoraires appropriés.

Le C. C. a décidé de former une commission permanente des honoraires d'ingénieurs civils. Elle comprend MM. G. Gruner, ingénieur, Bâle, président; J. Bauty, ingénieur, Genève; A. Bréguet, ingénieur, Lausanne; H. Châtelain, ingénieur, Itschnach-Küsnacht; M. Hartenbach, ingénieur, Berne; W. Schröter, ingénieur, Lucerne; P. Zigerli, ingénieur, Zurich, et se tient à la disposition de tous les membres, comme aussi des autorités, administrations, tribunaux, etc., pour mettre au clair toutes les questions relevant de l'utilisation et de l'interprétation du tarif. Toutes les demandes de ce genre doivent être adressées au Secrétariat de la S. I. A.

8. *Commission pour la revision du tarif d'honoraires des ingénieurs mécaniciens et électriciens*

Le tarif d'honoraires des ingénieurs civils ayant été révisé, il est devenu indispensable de revoir également celui des ingénieurs mécaniciens et électriciens qui a été établi simultanément et qui a la même structure et le même tableau des honoraires.

A cet effet, le C. C. a formé une commission dont le président est M. W. Schuler, ingénieur, Zurich, et les membres MM. A. Eigenmann, ingénieur, Davos; G. Hunziker, ingénieur, Baden; H. Meier, ingénieur, Zurich; A. Ryniker, ingénieur, Bâle; W. Vogel, ingénieur, Zurich. Cette commission a commencé sans tarder ses travaux et il est probable qu'elle pourra soumettre à une assemblée des délégués en 1952 le projet qu'elle aura élaboré.

9. *Commission pour l'élaboration de Directives concernant le report sur plan, la disposition et la signalisation de conduites souterraines*

L'initiative de l'élaboration de ces Directives revient à la section de Zurich, qui a prié le C. C. de faire procéder à ce travail. Une commission du Z. I. A. s'était chargée d'établir un premier projet et le C. C. a nommé une commission qui, sous la présidence de M. H. Wüger, ingénieur, Zurich, a été chargée d'élaborer un texte définitif.

Plusieurs importantes administrations intéressées à la question ont accepté de collaborer à ce travail en déléguant un représentant dans cette commission afin d'obtenir une unité de vue et de donner à ces Directives une base aussi large que possible (Services industriels, Direction générale des P. T. T., Direction des constructions fédérales, etc.). Cette commission a accompli là une tâche considérable grâce à la collaboration et à l'appui de toutes les organisations intéressées. Le Bureau du cadastre du canton de Zurich a eu l'amabilité de se charger des dessins dont

l'exécution a donné beaucoup de travail. La traduction française a présenté de grandes difficultés car il n'existait jusqu'ici aucune unité dans les termes employés. La Commission de traduction a rédigé en plusieurs séances une traduction qui représente un précieux travail linguistique et supprime toute imprécision dans les termes et les désignations employés.

Il est souhaitable que tous les membres de la S. I. A. et toutes les administrations et autorités qui ont à s'occuper de travaux de ce genre utilisent ces Directives dans l'intérêt d'une exécution rationnelle et uniforme des plans. Elles ont été approuvées par l'Assemblée des délégués du 7 avril 1951 à Bâle et seront imprimées définitivement au début de 1952.

10. *Commission pour la revision des normes concernant l'installation et l'exploitation des ascenseurs et monte-charge*

Une revision de ces normes, datant de 1933, s'imposait depuis longtemps. Il était d'autant plus indiqué d'entreprendre cette revision que le canton de Zurich avait décidé de revoir ses propres prescriptions. Ce travail s'est donc effectué en parallèle avec celui du canton, pour éviter toute discordance, et avec la collaboration de la SUVA (Caisse nationale suisse d'assurances en cas d'accidents). Ici aussi, la S. I. A. a fait appel avec succès à la collaboration des administrations et associations compétentes (Inspectorat fédéral des installations à courant fort, Etablissement cantonal d'assurance des bâtiments, Etablissement cantonal d'assurance contre l'incendie et autres dommages, Police des constructions, etc.). M. K. Gelpke, ingénieur, Berne, a assumé la présidence de cette commission formée de MM. E. Bitterli, ingénieur, Zurich; O. Blaser, Lucerne; L. Charrey, ingénieur, Genève; F. Chuard, Berne; H. Egli, Zurich; G. Gander, ingénieur, Lausanne; H. Huber, ingénieur, Zurich; R. Palm, ingénieur, Bâle; A. Pestalozzi, architecte, Zurich; C. Pontelli, ingénieur, Lucerne; A. Walder, ingénieur, Schlieren; F. Walter, Zurich; M. de Weck, ingénieur, Fribourg; Th. Wyss, professeur, Zurich.

Le projet établi par la commission a été approuvé par l'Assemblée des délégués du 5 octobre 1951 à Lausanne et sera imprimé au début de 1952 sous sa forme définitive.

11. *Commission pour la revision des normes pour les liants servant à la préparation de mortiers et bétons*

Ces normes datent de 1933 et il s'est avéré nécessaire de les adapter à l'évolution de la technique.

La grande part de ce travail incombe naturellement au Laboratoire fédéral d'essai des matériaux, qui doit fournir les bases matérielles de ces normes. La commission nommée par le C. C. et placée sous la présidence de M. le professeur E. Brandenberger comprend des représentants des producteurs et des consommateurs. Ce sont MM. J.-P. Daxelhofer, Lausanne; F. Fritzsche, Zurich; G. Gruner, Bâle; F. Guye, Holderbank; H. Gygi, Wildeg; W. Humm, Wildeg; L. Marguerat, Berne; A. Sarrasin, Lausanne; G. Schnitter, Küsnacht; A. Voellmy, Zurich.

Elle a établi un projet qui sera soumis à la prochaine assemblée des délégués, au printemps 1952.

12. *Normes de la construction*

L'Assemblée des délégués du 7 avril 1951, à Bâle, avait approuvé, avec certaines réserves, les normes concernant :

les charges, le calcul, la réception, la surveillance et l'entretien des constructions ;
 le calcul, l'exécution et l'entretien des constructions métalliques ;
 les constructions en béton, en béton armé et en béton précontraint ;
 le classement des bois de construction ;
 le calcul et l'exécution des ouvrages en bois.

Il n'a malheureusement pas encore été possible aux commissions qui s'en occupent de mettre au point ces divers projets qui ont été publiés comme tels. Les expériences faites avec ces projets seront utiles pour leur rédaction définitive qui pourra probablement se faire dans le courant de 1952.

13. *Commission pour la revision des normes provisoires pour le calcul et l'exécution de maçonneries de pierres naturelles et de pierres artificielles*

Le projet de ces normes n'est pas encore entièrement élaboré. La commission, sous la présidence de M. P. Haller, ingénieur, espère le terminer au printemps 1952.

14. *Commission des normes (bâtiment)*

Sous la présidence de M. A. Pestalozzi, architecte, Zurich, cette commission a examiné toutes les questions adressées presque journallement au Secrétariat concernant les normes du bâtiment. Elle a mis au point les « Conditions spéciales et mode de métré pour les isolations thermiques et phoniques » approuvées par l'Assemblée des délégués du 7 avril 1951. Puis elle a établi les projets des nouvelles « Normes pour le calcul au mètre cube des bâtiments » et des « Conditions spéciales et mode de métré pour les travaux de peinture », qui seront présentés à la première assemblée des délégués en 1952.

La commission a tenu plusieurs séances et collaboré également avec les associations spécialisées compétentes.

15. *Commission des concours*

La Commission des concours, sous la présidence de M. R. Christ, architecte, Bâle, a dû s'occuper de nombreux cas de non-observation des « Principes pour les concours d'architecture » de la S. I. A.

Les trois groupes régionaux de la commission ont contrôlé, corrigé et approuvé un grand nombre de programmes de concours. Ce travail considérable contribue dans une large mesure à assurer un déroulement correct des concours d'architecture en Suisse. Il est indispensable que les membres de la S. I. A. respectent les clauses des normes de la société pour les concours d'architecture afin d'éviter que le discrédit ne soit jeté sur ces derniers. Le C. C. et la commission sont en tout cas bien décidés à faire respecter ces principes.

La question de leur revision est devenue aiguë du fait qu'une commune est intervenue auprès de l'Union des villes suisses pour la prier de faire valoir le point de vue des communes dans les concours d'architecture après qu'un membre ait dû être exclu de la société pour avoir gravement contrevenu aux principes pour les concours d'architecture (collège de Vevey). La commission s'est mise en relation avec l'Union des villes suisses pour trouver les moyens d'aplanir les difficultés qui ont surgi. Mais nous pouvons constater aujourd'hui déjà que les principes de la S. I. A. pour les concours d'architecture ont d'une manière générale fait leurs preuves et que les autorités

les approuvent aussi dans leurs grandes lignes. Il n'est donc pas douteux qu'une bonne solution puisse être trouvée.

16. *Conseils d'honneur*

Les conseils d'honneur n'ont eu à s'occuper que de deux cas en 1951.

17. *Commission pour la Maison bourgeoise en Suisse*

Cette commission a constaté que les volumes *Bâle-Ville II* et *Tessin II* sont épuisés. Il sera donc nécessaire de les rééditer.

La commission a eu grand mal à financer le dernier volume du canton d'Uri et la S. I. A. a dû couvrir le déficit présenté par les comptes de la Maison bourgeoise. Elle peut le faire d'autant mieux qu'elle dispose d'un nombre considérable de volumes qu'elle a pu reprendre de l'éditeur à un prix avantageux et qu'elle revend à ses membres avec bénéfice, quoique à un prix inférieur au prix de librairie. C'est là une réserve qui permet à la S. I. A. de venir en aide à la commission en cas de nécessité.

L'édition de la Maison bourgeoise reste la grande œuvre de la S. I. A. dans ce domaine et mérite tout son appui.

V. Groupes professionnels

a) *Groupe professionnel des ingénieurs des ponts et charpentes*

Ce groupe, présidé par M. M. Hartenbach, Berne, a organisé de nombreuses conférences et a eu la chance de pouvoir inviter des personnalités suisses et étrangères éminentes. Il représente le comité national suisse de l'Association internationale des Ponts et Charpentes, dont M. O. Wichser, ingénieur, assume les intérêts dans le cadre du groupe. Cette association organisera son prochain congrès en 1952, en Angleterre.

Rappelons que c'est à ce groupe professionnel qu'incombe la mise au point des normes de la construction. Quelques séances de discussion ont donné à ses membres l'occasion d'exprimer leur opinion sur les formules envisagées.

b) *Groupe professionnel des ingénieurs mécaniciens*

Ce groupe n'a pas eu d'activité spéciale ; il est indispensable d'envisager sa réorganisation et de lui donner une vie nouvelle afin que les ingénieurs mécaniciens et électriciens trouvent avantage et intérêt à faire partie de la S. I. A. Le C. C. s'efforce de trouver une solution appropriée. Il serait également utile que des sections de la S. I. A. fassent des suggestions à ce sujet.

VI. Comité central

Le C. C. a tenu sept séances plénières en 1951, tandis que de nombreuses questions particulières ont été traitées par certains de ses membres ou par voie de circulation. D'autre part, le C. C. s'est fait représenter dans différentes commissions. Quelques-uns de ses membres ont participé à des conférences entre les commissions et les autorités ou administrations.

Le C. C. assume la direction de toute l'activité de la société. Il suit attentivement le travail des commissions et délégations et reçoit régulièrement les procès-verbaux

de leurs séances et conférences. Il leur donne des instructions et leur prête son concours chaque fois qu'il y a lieu.

Le C. C. s'est occupé de la suite à donner aux revendications de l'Office fédéral du contrôle des prix au sujet des tarifs d'honoraires des architectes et des ingénieurs. Il a délibéré à plusieurs reprises avec le comité directeur de l'U. T. S. afin de permettre la conclusion d'une convention pour l'introduction d'un Registre suisse des ingénieurs, des architectes et des techniciens. Des pourparlers ont également eu lieu avec les autorités des hautes écoles techniques et avec la Conférence des directeurs des gymnases cantonaux en vue de la réalisation pratique des conclusions de la Commission pour la formation des ingénieurs.

Le C. C. a nommé les nouvelles commissions qui traitent des questions suivantes :

- a) Revision des normes pour les liants servant à la préparation de mortiers et bétons.
- b) Revision des normes concernant l'installation et l'exploitation des ascenseurs et monte-charge.
- c) Recrutement des ingénieurs employés dans l'industrie.
- d) Honoraires d'architectes (permanente).
- e) Honoraires d'ingénieurs (permanente).
- f) Etude du rôle social de l'ingénieur dans l'industrie.
- g) Revision du tarif d'honoraires des ingénieurs mécaniciens et électriciens.

Le C. C. et le Secrétariat général ont dû à plusieurs reprises intervenir pour défendre les intérêts des membres de la S. I. A. dans des questions professionnelles.

D'autre part, plusieurs tribunaux arbitraux ont été constitués conformément aux « Principes applicables pour l'élaboration d'expertises et la constitution de tribunaux arbitraux par la S. I. A. ». Les cas sont toujours plus nombreux où des membres de la société et d'autres personnes confient à la S. I. A. le soin de liquider des litiges par un jugement arbitral.

Le C. C. s'est occupé de la question de la réclame admissible de la part des ingénieurs et architectes membres de la S. I. A. et a envoyé à tous les membres une circulaire précisant son point de vue sur ce sujet.

Le C. C. est intervenu à nouveau auprès de l'Office suisse des constructions agricoles rattaché à l'Union suisse des paysans, pour empêcher qu'il n'empiète sur le champ d'activité des architectes indépendants.

D'autre part, le C. C. a dû s'occuper à plusieurs reprises de la question de l'Institut technique supérieur de Fribourg qui continue à décerner des diplômes d'« ingénieur spécialiste » à ses élèves — en majorité des Italiens — ensuite d'un enseignement se faisant essentiellement par correspondance. Le C. C. estime que la formation donnée ne justifie en aucune façon l'attribution de ces diplômes. Les pourparlers avec le directeur de l'Institut, qui est membre de la S. I. A., n'ayant eu aucun résultat, celui-ci a été cité devant le conseil d'honneur des sections de La Chaux-de-Fonds, Fribourg, Neuchâtel.

Le C. C. a étudié, à la demande du Département fédéral de l'intérieur, une nouvelle loi sur le travail dans l'industrie, l'artisanat, le commerce, les transports et les branches économiques similaires (loi sur le travail). Il est évident que l'examen de cette loi relève en premier lieu des associations patronales et d'employés. La S. I. A., en sa qualité d'organisation paritaire, se réserve toutefois de prendre position, le cas échéant, sur certaines questions relatives à cette loi.

Le C. C. s'est également occupé, en collaboration avec l'Association suisse pour l'aménagement des eaux, de l'organisation d'un voyage d'étude pour visiter les installations hydroélectriques de l'Italie centrale. Il a d'autre part décidé la participation de la S. I. A. à une publication jubilaire en l'honneur de M. le professeur F. Baeschlin, à l'occasion de son soixante-dixième anniversaire. Pendant toutes ses années d'enseignement, le professeur Baeschlin, qui fut très aimé de ses étudiants, a en effet marqué un vif intérêt pour l'activité de la S. I. A.

Le C. C. a aussi décidé, dans le cadre du budget, la participation de la S. I. A. à diverses rencontres et conférences à l'étranger.

Enfin, le C. C. a dû organiser trois Conférences des présidents, deux Assemblées des délégués et l'Assemblée générale de 1951.

VII. Assemblées des délégués

Deux Assemblées des délégués ont eu lieu en 1951 : la première le 7 avril à Bâle, et la seconde le 5 octobre à Lausanne, avant l'Assemblée générale.

Comme de coutume au printemps, l'Assemblée des délégués du 7 avril a examiné et approuvé les comptes annuels et le budget. D'autre part elle a approuvé, après des discussions animées, le nouveau tarif d'honoraires des architectes, les Directives concernant le report sur plan, la disposition et la signalisation de conduites souterraines, les nouvelles Conditions et mode de métré pour les isolations thermiques et phoniques et les normes de la construction.

L'Assemblée des délégués du 5 octobre a procédé tout d'abord aux élections statutaires. M. Choisy a été réélu par acclamations président de la S. I. A. pour une nouvelle période statutaire, et le C. C. a également été réélu, à l'exception de M. le professeur Tschumi, démissionnaire, qui fut remplacé par M. le professeur M. Cosandey, Lausanne. Les vérificateurs des comptes, MM. B. Graemiger et L. Schwegler, et leurs suppléants, MM. P. Chastellain et L. H. Schepp, ont été réélus à l'unanimité.

Enfin M. H. Daxelhofer, architecte, Berne, a été élu membre du Conseil suisse d'honneur, en remplacement de M. H. Naef, démissionnaire, et M. P. Indermühle, architecte, Berne, membre suppléant.

L'Assemblée des délégués du 5 octobre a approuvé le nouveau tarif d'honoraires des ingénieurs civils et les nouvelles normes concernant l'installation et l'exploitation des ascenseurs et monte-charge.

Enfin, après que M. H. C. Egloff ait exposé en détail aux délégués le résultat des pourparlers avec les autres associations techniques (Union technique suisse, Fédération des architectes suisses et Association suisse des ingénieurs-conseils) pour l'introduction d'un Registre suisse des ingénieurs, des architectes et des techniciens, l'Assemblée des délégués s'est ralliée entièrement à l'opinion du C. C. et a approuvé la solution préconisée par lui.

VIII. Assemblée générale

1951 a été marqué par la 62^e Assemblée générale, organisée de manière exemplaire par la section vaudoise. L'Assemblée générale proprement dite a eu lieu au Palais de Rumine, où M. le professeur R. Matthey a donné une

remarquable conférence sur « Les mécanismes de l'hérédité ». La réception par les autorités cantonales et communales fut suivie d'une agréable promenade sur le lac Léman, par un temps splendide.

M. le conseiller d'Etat P. Oguey, à qui revient pour une large part le succès de cette Assemblée générale, prit la parole au banquet officiel, de même que le conseiller municipal H. Genet et plusieurs hôtes suisses et étrangers.

IX. Conférences des présidents

Le C. C. a invité les présidents à trois conférences en 1951, ce qui lui a permis de les renseigner de manière approfondie sur les affaires courantes de la société. L'institution des Conférences des présidents a fait une fois de plus ses preuves ; d'une part, elle permet aux présidents d'exprimer directement leurs vœux et suggestions au C. C., d'autre part elle donne à ce dernier l'occasion de tenir les présidents au courant de l'activité de la société. Le C. C. estime en effet désirable que les présidents et, par leur intermédiaire, les sections soient toujours exactement renseignés sur ce que fait la société.

Conclusions

L'année écoulée a été caractérisée par une amélioration générale de l'activité économique. Les professions représentées dans la S. I. A. en ont été favorablement influencées. D'une part, les ingénieurs et architectes établis à leur compte n'ont pas manqué de commandes, d'autre part aucun chômage n'a régné parmi les employés. La situation actuelle laisse heureusement entrevoir pour le proche avenir une évolution semblable. Il serait toutefois désirable que les autorités et surtout le bon sens de tous ceux qui ont une responsabilité dans l'économie suisse parviennent à maintenir cette conjoncture dans des limites raisonnables afin qu'un rendement excessif n'ait pas pour conséquence

une hausse inconsidérée des prix et, finalement, la dévaluation redoutée. D'autre part, il est absolument indispensable de réserver des occasions de travail pour une période de crise éventuelle.

Il incombe à la S. I. A. et à tous ses membres occupant des positions importantes dans l'économie et l'industrie de faire tout ce qui est en leur pouvoir pour favoriser un développement normal de la situation économique et assurer à toutes les catégories de membres un revenu suffisant et des conditions de travail satisfaisantes.

La S. I. A., en tant qu'organisation paritaire groupant des employeurs et des employés, peut jouer un rôle d'intermédiaire extrêmement important et contribuer dans une large mesure à favoriser les relations entre employeurs et employés. En sa qualité d'association professionnelle des ingénieurs et architectes de formation universitaire, elle se doit avant tout d'élever le prestige moral de ces professions. Elle y tendra, comme jusqu'ici, en représentant les intérêts de ses membres vis-à-vis du grand public, des autorités, des administrations, des autres associations, toutes les fois que l'occasion s'en présente. Pour cela, la S. I. A. doit pouvoir compter sur l'aide de ses propres membres ; elle estime en effet que chacun de ceux-ci doit prendre une part active aux efforts de la société pour lui assurer l'influence nécessaire et accroître son prestige.

Le C. C. fait appel à tous les membres pour que chacun, quelle que soit sa position, ait toujours en vue l'intérêt supérieur de sa profession et la prospérité de la société. Il remercie tous les membres qui se sont généreusement dépensés pour la société soit en collaborant au travail d'une des commissions soit en se chargeant d'une des nombreuses tâches qui doivent être accomplies individuellement.

Pour le Comité central de la S. I. A. :

Le président : E. CHOISY. *Le secrétaire général :* P. SOUTTER.

La collaboration internationale des ingénieurs

L'organisation de la collaboration internationale des ingénieurs sur une base solide s'est heurtée au cours des années à de grandes difficultés.

En 1929 déjà, dans un congrès international d'ingénieurs à Tokio, il fut décidé de créer dans ce but une organisation internationale. Ce vœu ne se réalisa pas. Diverses rencontres internationales isolées eurent lieu ensuite, mais aucune ne parvint à donner une forme concrète à cette collaboration.

C'est en 1946 seulement qu'un congrès technique tenu à Paris réussit à grouper quelque douze pays en une organisation internationale, la « Conférence technique mondiale » (C. T. M.) qui se donna pour but d'organiser cette collaboration. Le premier pas fut fait sur le plan technique et scientifique. En 1950, en effet, une commission de l'UNESCO, présidée par M. E. Choisy, ingénieur, président de la S. I. A., créa l'« Union des Associations techniques internationales ». Cette organisation, dont le siège est à Paris, a commencé entre-temps ses travaux sous la présidence de M. L. Cambournac, ingénieur, le secrétaire de l'Union étant M. J.-A. Mussard, ingénieur, membre de

la S. I. A., actuellement à l'UNESCO et autrefois chef du Bureau S. I. A. pour la reconstruction.

Les associations suivantes sont membres de l'Union :

Association internationale des Ponts et Charpentes.
Commission internationale des Grands Barrages de la Conférence mondiale de l'Energie.
Conférence internationale des Grands Réseaux électriques.
Fédération internationale des Géomètres.
Conférence mondiale de l'Energie.
Commission internationale de l'Eclairage.
Union internationale de l'Industrie du Gaz.
Association internationale pour Recherches hydrauliques.
Institut international de la Soudure.
Réunion internationale des Laboratoires d'essais et de recherches sur les Matériaux et les Constructions.
Association internationale permanente des Congrès de la Route.
Société internationale de Mécanique des sols et des travaux de fondation.
Association internationale permanente des Congrès de Navigation.
Commission internationale pour l'Irrigation et les Canaux.

Depuis lors, la C. T. M. a décidé sa dissolution.

Sur le plan professionnel, deux organisations ont été créées entre-temps, sur l'initiative des associations d'ingé-

nieurs anglaises d'une part, françaises d'autre part. L'existence de deux organisations similaires est regrettable en soi, mais elle s'explique dans ce cas par la différence de structure et par la diversité des buts de ces deux associations, comme aussi dans une certaine mesure par la situation politique actuelle.

L'EUSEC, *Conference of Representatives from the Engineering Societies of Western Europe and the United States of America*, a tenu sa dernière réunion en septembre 1951 à La Haye. Son activité est organisée selon le système anglais, de conception très large. C'est ainsi qu'elle a commencé par étudier les possibilités d'une collaboration internationale et publié dans un mémorandum des directives générales sur ce sujet. La collaboration recherchée devra prendre peu à peu des formes plus concrètes, sur la base des expériences faites. Les organisations suivantes font actuellement partie de l'EUSEC :

<i>Allemagne :</i>	Verein Deutscher Ingenieure.
<i>Angleterre :</i>	Institution of Civil Engineers, Institution of Electrical Engineers, Institution of Mechanical Engineers.
<i>Belgique :</i>	Société royale belge des Ingénieurs et Industriels.
<i>Danemark :</i>	Dansk Ingeniørforening.
<i>Etats-Unis :</i>	American Society of Civil Engineers ; American Institute of Electrical Engineers ; American Society of Mechanical Engineers.
<i>Finlande :</i>	Joint Council.
<i>France :</i>	Société des Ingénieurs civils de France.
<i>Hollande :</i>	Koninklijk Instituut van Ingenieurs.
<i>Italie :</i>	Associazione nazionale Ingegneri ed Architetti.
<i>Norvège :</i>	Norske Ingeniørforening.
<i>Suède :</i>	Svenska Teknologföreningen.
<i>Suisse :</i>	Société suisse des ingénieurs et des architectes

L'EUSEC réunit à intervalles réguliers — jusqu'ici tous les deux ans — les présidents et secrétaires en fonction des associations membres. Des échanges de vues ont lieu sur tous les sujets qui intéressent ces dernières. L'activité de l'EUSEC se limite toutefois aux questions de nature technique ou scientifique, telles que publications techniques, échanges de conférenciers, visites réciproques de membres, égalité des droits des membres d'une association à l'autre, questions concernant la formation et le titre de l'ingénieur, etc.

La prochaine manifestation de l'EUSEC sera un important congrès sur la formation de l'ingénieur, qui aura lieu en janvier 1953, à Londres. Chaque association membre de l'EUSEC a été chargée de désigner trois délégués représentant respectivement l'industrie, les hautes écoles et la pratique.

Les trois grandes associations anglaises d'ingénieurs, « Institutions of Civil, of Mechanical and of Electrical Engineers », sont chargées de l'organisation du congrès, qui aura pour but de préciser et de coordonner les notions souvent très différentes sur le sujet en question des pays représentés et de favoriser entre eux un utile échange de vues et d'expériences.

Le chef de la délégation suisse sera M. H.-G. Meyer, ingénieur, qui, en sa qualité de président de la commission S. I. A. pour la formation des ingénieurs, est particulièrement qualifié pour assumer cette mission.

La FIANI, *Fédération Internationale d'Associations Nationales d'Ingénieurs*, a été créée à la suite des congrès organisés en 1949 à Constance et en 1950 à Fribourg-en-

Brigau, sur l'initiative de la FASFI (Fédération des Associations et Sociétés françaises d'ingénieurs).

L'assemblée constitutive a eu lieu le 7 septembre 1950, à Luxembourg. La FIANI, dont le siège est à Paris, a pour but d'organiser la collaboration internationale des ingénieurs sur le plan professionnel et social. Elle a décidé de limiter d'abord son activité aux associations d'ingénieurs des pays européens où les conditions sont sensiblement les mêmes et où une base commune peut être trouvée pour l'étude des questions professionnelles et sociales.

Les associations nationales d'ingénieurs des pays faisant partie de la FIANI constituent en commun un « comité national » qui représente ces associations au sein de la FIANI. Jusqu'ici, les pays suivants ont constitué des comités nationaux :

Allemagne, Autriche, Belgique, Espagne, France, Grèce, Italie, Luxembourg, Suisse.

Le Comité national suisse comprend des représentants de la S. I. A. et de l'U. T. S.

Les buts de la FIANI sont définis comme suit par ses statuts :

1. Renforcer les liens culturels et les échanges de documentation et d'informations entre ses « membres nationaux ».
2. Etudier les problèmes concernant la formation des ingénieurs, les titres d'ingénieurs, la reconnaissance et la défense de ces titres.
3. Faciliter les échanges internationaux d'ingénieurs et d'élèves ingénieurs.
4. Affirmer la position, le rôle et la responsabilité de l'ingénieur dans la vie sociale.
5. Se tenir en contact avec les organismes internationaux et mondiaux pour y assurer la représentation des ingénieurs dans le cadre de son activité.
6. Organiser des consultations et des réunions internationales d'ingénieurs correspondant aux objets précités.

La FIANI s'interdit toute ingérence dans les domaines spécifiquement techniques, politiques ou syndicaux. Elle n'intervient pas dans l'activité nationale de ses « membres nationaux ».

Le Comité de direction de la FIANI a tenu sa dernière séance le 1^{er} mars 1952, à Zurich. Il a décidé à cette occasion d'organiser un premier congrès de la FIANI à Rome, en automne 1953. Le thème principal de ce congrès sera « La préparation de l'ingénieur à son rôle dans la société ». Il sera subdivisé en six questions distinctes : l'ingénieur dans l'échelle de la profession technique ; dans l'économie ; dans l'administration et la vie publique ; dans la structure sociale de la nation ; dans le cadre de l'ensemble des professions ; dans l'Europe en gestation.

Le congrès, sur lequel les membres de la S. I. A. seront encore renseignés ultérieurement, sera ouvert à tous les ingénieurs. L'organisation matérielle en est assumée par un comité d'organisation italien avec l'appui du gouvernement, tandis que la préparation des discussions incombe à la direction de la FIANI, à Paris. Chaque pays a été chargé de présenter un rapport sur les différentes questions qui seront traitées afin d'obtenir une base commune pour leur étude.

Le Comité de direction de la FIANI se réunira en octobre 1952 à Munich, sur invitation du « Deutscher Verband technisch-wissenschaftlicher Vereine » pour discuter des tâches de la FIANI, et plus particulièrement de l'organisation du congrès de Rome.

La collaboration internationale des architectes

Quatre ans d'activité de l'Union internationale des architectes

L'Union internationale des architectes, créée, on s'en souvient, à Lausanne il y a quatre ans, s'est rapidement assuré dans les milieux internationaux une place d'une réelle importance. Le court aperçu qui va suivre permettra de s'en faire une idée, de mesurer les résultats des premières années d'activité et d'apprécier le vaste programme qui s'ouvre à elle.

Constituée, dès sa fondation, de vingt-cinq sections nationales, l'U. I. A. groupe aujourd'hui les trente pays suivants : Afrique du Nord (Algérie, Maroc, Tunisie), Argentine, Belgique, Brésil, Bulgarie, Canada, Chili, Danemark, Egypte, Etats-Unis d'Amérique, Finlande, France, Grèce, Italie, Israël, Liban, Mexique, Norvège, Pays-Bas, Philippines, Pologne, Portugal, Royaume-Uni, Suède, Suisse, Tchécoslovaquie, Turquie, U. R. S. S., Uruguay, Yougoslavie.

Les sections nationales sont constituées dans la règle par les associations nationales d'architectes (Ordre français des architectes, Royal Institute of British Architects, Société des architectes brésiliens, etc.). Ailleurs, en Italie notamment, il s'est créé un organe groupant aussi largement que possible les diverses associations d'architectes. En Suisse, la section nationale est constituée, conjointement, par la S. I. A. et par la F. A. S. Elle est dirigée par un comité qui comprend trois délégués de la S. I. A., et trois délégués de la F. A. S., sous la présidence de M. le professeur J. Tschumi. L'U. I. A. est donc une fédération des associations professionnelles nationales, ce qui est à la fois sa faiblesse et sa force. Sa faiblesse, car le respect des règles démocratiques alourdit l'appareil administratif, rend plus malaisée et retarde l'affirmation d'une doctrine, ne permet pas toujours de confier les tâches importantes aux personnalités de premier plan parfois plus discutées au sein de leurs propres associations que sur le plan international ; sa force, car dans les conseils internationaux, les porte-parole de l'U. I. A. sont autorisés à parler au nom des 70 000 architectes groupés dans toutes les sections nationales et qu'une unité de doctrine affirmée dans de telles conditions prend un poids et une valeur singulièrement plus considérables que par la voix d'un groupement n'exprimant qu'une tendance. Et précisément l'expérience des deux premiers congrès de l'U. I. A., les nombreuses réunions de ses treize commissions de travail font apparaître, dans les problèmes de doctrine architecturale ou urbanistique comme dans les problèmes strictement professionnels, une communauté de vues qui ne s'est jamais démentie et qui a permis déjà un certain nombre de prises de position audacieuses et décisives.

C'est, comme on s'en doute, dans le cadre de ses relations avec les Nations Unies et avec ses institutions spécialisées que l'U. I. A. a déployé la plus grande activité. C'est en prenant une part féconde à de très nombreuses conférences qu'elle a su se faire entendre et connaître et qu'elle est en train de devenir l'auxiliaire indispensable d'un certain nombre d'institutions.

Il convient de citer, en tout premier lieu, le Sous-comité de l'Habitat de la Commission économique pour l'Europe,

à Genève, dont l'activité, peu connue encore du grand public, vise à rechercher et à mettre en œuvre tous les moyens propres à accroître la productivité dans le domaine de la construction de logements et à en diminuer le prix de revient. L'U. I. A. a suivi, dès le début, ces efforts ; elle fait actuellement partie du Conseil international de documentation du bâtiment, du Conseil de la recherche dans le domaine du bâtiment, créations de ce Sous-comité. Elle poursuit, à sa demande, une enquête visant à la définition des besoins minima, en matière de logement, des populations de diverses régions du globe ainsi qu'une enquête sur la position de l'architecte en face de l'industrialisation du bâtiment.

En second lieu, l'Organisation mondiale de la Santé a entamé avec l'U. I. A. des pourparlers qui doivent aboutir à l'établissement de plans-types et de standards d'hôpitaux, de dispensaires, de centres de lutte contre les épidémies, en même temps qu'à la mise au point d'une collaboration permanente avec les architectes dans tous les domaines intéressant la santé publique : habitation, constructions scolaires, urbanisme.

Enfin, l'UNESCO, qui vient d'inviter l'U. I. A. à participer cette année à deux importantes conférences, conférence chargée d'adopter le projet de convention universelle sur la protection du droit d'auteur et conférence internationale des artistes à Venise, lui a confié la tâche d'établir un rapport sur le problème des constructions scolaires et sur les moyens à mettre en œuvre pour améliorer ces constructions.

A l'énumération de ces divers champs d'activité viennent s'ajouter les problèmes qui touchent directement à l'activité professionnelle des architectes : concours internationaux, propriété artistique, position sociale de l'architecte, industrialisation du bâtiment, urbanisme, ceux qui touchent à la formation professionnelle : enseignement, échange d'étudiants, qualification professionnelle, etc., sans oublier le problème délicat des rapports entre l'architecture et les autres arts plastiques.

Les décisions importantes que l'U. I. A. est appelée à prendre sont du ressort de l'Assemblée qui se réunit tous les deux ans (la dernière Assemblée a eu lieu à Casablanca, en septembre dernier) ; chaque section y est représentée, selon son importance, par un à quatre délégués.

L'U. I. A. est dirigée par le Comité exécutif élu par l'Assemblée, où les représentants de huit pays complètent un bureau composé d'un président, de trois vice-présidents, d'un secrétaire général et d'un trésorier. Le président est Sir Patrick Abercrombie, Londres, les vice-présidents MM. Paul Vischer, Bâle, Ralph Walker, New-York, et Nicolas Baranov, Leningrad. L'U. I. A. est administrée par son secrétaire général, M. Pierre Vago, Paris, à qui incombe la lourde mission d'assurer le fonctionnement des multiples rouages de cette institution.

Pour poursuivre efficacement certaines branches de son activité, l'U. I. A. a institué des commissions de travail qui sont actuellement les suivantes :

Concours internationaux, propriété artistique, position

sociale, formation de l'architecte, documentation, industrialisation du bâtiment, expositions, santé publique, constructions scolaires, habitat, urbanisme, sans parler des commissions de caractère interne rattachées aux organes directeurs de l'U. I. A. La coordination et la préparation des travaux de ces commissions ont été confiées à un sous-secrétariat dirigé à Lausanne par M. J. P. Vouga, architecte.

Les résultats que l'U. I. A. peut se flatter d'avoir déjà obtenus sont d'autant plus appréciables et encourageants qu'ils ont été acquis en dépit de difficultés considérables toutes inhérentes à la modestie de ressources qui ont consisté jusqu'ici dans les seules cotisations des sections nationales. Toutes les fonctions de l'U. I. A. sont honorifiques ; c'est par des concours bénévoles qu'elle s'est fait

représenter à toutes les conférences internationales auxquelles elle a pris part ; les commissions ne disposent d'aucun budget pour se réunir, ce qui entrave considérablement leur activité ; c'est enfin à la générosité d'un éditeur italien que l'U. I. A. doit l'existence de son bulletin d'information ; faute de moyens nécessaires, ce *Bulletin* n'est guère diffusé qu'en deux cents à trois cents exemplaires aux collaborateurs immédiats. Cette situation est d'autant plus regrettable que seule une large diffusion donnera aux travaux de l'U. I. A. leur portée réelle. Le silence forcé auquel elle se voit condamnée la prive d'innombrables concours qui lui seraient précieux et dont elle ne pourra, à la longue, pas se passer. Aussi faut-il se féliciter de l'aide, modeste il est vrai, que l'UNESCO a apportée à l'U. I. A. en lui confiant un premier mandat.

Registre suisse des ingénieurs, des architectes et des techniciens

Le Registre suisse des ingénieurs, des architectes et des techniciens est en plein essor. Le secrétariat de la S. I. A. assume l'organisation du Registre des ingénieurs et des architectes, tandis que celle du Registre des techniciens incombe au secrétariat de l'U. T. S.

Les premières demandes d'inscription sur la base des dispositions transitoires ont été examinées par la Commission de surveillance dans sa séance du 28 juin 1952. Toutes les demandes sont d'abord examinées par le Bureau du Registre, qui les transmet ensuite à la Commission de surveillance. Il est indispensable d'apporter le plus grand soin à cet examen, d'autant plus que des centaines de candidats ont déjà sollicité leur inscription sur la base des dispositions transitoires. La Commission de surveillance est prête à faire preuve de la largeur de vue qui s'impose, mais elle doit veiller dès le début à ce que le niveau du Registre corresponde aux exigences du Règlement faisant partie intégrante de la Convention, afin que le Registre jouisse dès l'abord de la confiance générale.

Le Service du génie du Département militaire fédéral a demandé à collaborer à la tenue du Registre afin de pouvoir, en cas de nécessité, faire appel à des spécialistes qualifiés pour une organisation aussi rationnelle que possible de la défense nationale. Les bases de cette collaboration ont été établies entre-temps. Les membres de la S. I. A. seront invités sous peu à donner tous renseignements utiles à ce sujet en remplissant un questionnaire qui permettra d'établir la cartothèque du Registre.

Un premier pas en vue d'une reconnaissance légale du Registre a été fait dernièrement dans le canton de Neuchâtel. Grâce à une intelligente intervention de la section neuchâteloise de la S. I. A. et principalement de son président, M. M. Billeter, architecte, le Grand Conseil a adopté en deux séances la loi suivante, après examen du premier projet de loi par une commission spéciale :

ARTICLE PREMIER. — La loi sur les constructions, du 26 mars 1912, est complétée par les articles suivants :

Art. 124 bis. — L'Etat institue un « Registre neuchâtelois des architectes » aux fins d'assurer la bienfaisance des constructions et de protéger la profession d'architecte.

La protection s'étend aux ingénieurs appelés à déposer des plans au sens de l'article 124.

Art. 124 ter. — Les plans des constructions soumis à l'examen en vue de l'obtention du permis de construction délivré par le Conseil communal doivent être établis par un architecte inscrit au Registre neuchâtelois des architectes. Ils peuvent l'être aussi par un ingénieur inscrit au même registre, pour les travaux qui le concernent.

Toutefois, lorsqu'il s'agit de constructions peu importantes, à l'exclusion de maisons d'habitation, ou lorsqu'il s'agit de transformations n'apportant que de petites modifications au bâtiment ou à la configuration du terrain, le Conseil communal peut n'exiger que la présentation d'un croquis coté suffisant ; les dispositions du premier alinéa ne sont pas applicables dans ce cas.

Art. 124 quater. — Sont portés dans le registre neuchâtelois des architectes, les architectes et les ingénieurs qui en font la demande, et qui sont inscrits au Registre suisse des ingénieurs, des architectes et des techniciens créé par la convention du 6 juillet 1951 entre les associations professionnelles.

Le Département des travaux publics délivre une attestation aux personnes inscrites au Registre neuchâtelois des architectes ; il perçoit le montant de la taxe d'inscription fixé par le Conseil d'Etat.

ART. 2. — Le Conseil d'Etat est autorisé à inscrire au Registre neuchâtelois des architectes, à titre provisoire, les personnes capables, exerçant correctement la profession d'architecte à la date de la promulgation de la présente loi, et qui ne rempliraient pas les conditions formelles de la convention du 6 juillet 1951 entre les associations professionnelles.

Cette disposition n'est applicable qu'aux personnes domiciliées dans le canton, et après consultation des groupements neuchâtelois des associations professionnelles d'architectes.

ART. 3. — Le Conseil d'Etat est chargé de pourvoir, s'il y a lieu après les formalités du referendum, à la promulgation et à l'exécution de la présente loi.

Cette nouvelle loi est d'une importance primordiale pour l'avenir du Registre. Elle représente un moyen de lui donner force de loi dans le cadre des dispositions cantonales, tout au moins, au début, dans un domaine particulier.

Il est intéressant de citer le passage suivant du rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil à l'appui du projet de loi :

Grâce à la création du Registre suisse, selon la convention du 6 juillet 1951, il n'est plus nécessaire que nous établissions, pour notre canton, des règles et des normes tendant à la protection des titres d'ingénieur, d'architecte et de technicien. En revanche, il se révèle indispensable de protéger la profes-

sion d'architecte si l'on veut éviter des abus criants et le risque de voir s'édifier, sur notre sol, des constructions mal étudiées et mal conçues. Il ne s'agit pas seulement d'un souci naturel de sécurité et d'esthétique, mais aussi de la protection de ceux qui font construire et qui doivent être assurés, en faisant appel à un architecte, qu'ils s'adressent à une personne dont les connaissances professionnelles sont officiellement reconnues.

Tel est, au reste, le désir légitime de la très grande majorité des architectes neuchâtelois, qui nous ont demandé d'étudier cette protection de leur profession sur le plan cantonal. Nous avons réuni, pour procéder à cette étude, une commission consultative groupant les représentants des différentes asso-

ciations intéressées ainsi que l'expert cantonal des constructions, les secrétaires généraux de la Société suisse des ingénieurs et des architectes et de l'Union technique suisse voulurent bien assister à l'une des séances de la commission et contribuèrent précieusement à la mise sur pied de notre projet de loi.

Il est à souhaiter que d'autres sections suivent l'exemple de celle de Neuchâtel, afin que la profession d'architecte jouisse bientôt partout d'une protection légale introduite dans l'intérêt général et basée, comme dans le canton de Neuchâtel, sur la raison et l'équité.

Communications

A. Voyage d'étude aux Etats-Unis

Le programme du voyage d'étude de la S. I. A. aux Etats-Unis est actuellement établi dans ses grandes lignes, grâce à l'appui des associations sœurs américaines (Society of Civil Engineers, Institute of Electrical Engineers, Society of Mechanical Engineers, American Institute of Architects).

Le voyage donnera aux participants, en un temps relativement restreint, un aperçu aussi complet que possible des réalisations de l'architecture et de la technique américaines et représente une occasion unique de visiter une partie de l'Amérique dans d'excellentes conditions pour tout ingénieur ou architecte désireux d'étendre ses connaissances.

Le voyage aura lieu du 20 août au 13 septembre 1952. L'itinéraire sera le suivant: New-York, Washington, Pittsburgh, Cleveland, Detroit, Chicago, Tennessee Valley. De plus, une variante est prévue pour ceux qui désireraient visiter les grandes installations hydroélectriques et les barrages du nord-ouest.

B. Visite d'ingénieurs étrangers en Suisse

1. Koninklijk Instituut van Ingenieurs, Hollande

Vingt-cinq membres de la plus importante association hollandaise d'ingénieurs, spécialisés dans la construction de machines et de bateaux, ont visité du 9 au 15 juin 1952, avec l'aide de la S. I. A., une série d'industries et d'entreprises suisses.

Le voyage débuta, comme il se doit pour des Hollandais, par une visite détaillée du port de Bâle et un voyage sur le Rhin jusqu'à l'écluse de Kembs. Les participants furent ensuite reçus par la S. A. Buss, à Pratteln, la fabrique de machines Oerlikon, la maison Sulzer frères S. A. et la S. A. Brown, Boveri & C^{ie}. Ils firent, par un temps splendide, une excursion jusqu'à Interlaken par le Brunig, et retour par le Susten.

Le chef de course, M. H. Grevers, ingénieur, rendit visite au secrétaire général et remercia la S. I. A. au nom de ses collègues.

2. Société des ingénieurs civils de France

La Société des ingénieurs civils de France, la plus importante association d'ingénieurs de France — elle compte 8500 membres — a fait du 15 au 21 juin 1952 un voyage d'étude en Suisse, sous la conduite de son président, M. G. Darrieus, membre de l'Institut. Les participants étaient au nombre de 115, dont plusieurs personnalités

éminentes de la technique et de l'industrie françaises. Le voyage fut organisé avec l'aide de la S. I. A.

Le premier jour, 16 juin, les participants visitèrent la S. A. Escher Wyss, puis ils furent reçus à l'Ecole polytechnique fédérale par le président du Conseil de cette dernière, M. le professeur Pallmann, et par le recteur, M. le professeur Favre. Ils visitèrent plusieurs laboratoires de l'E. P. F.

Le même soir, la S. I. A. et l'E. P. F. offrirent aux hôtes français un souper dans la maison de corporation « zur Zimmerleuten », à Zurich. M. le professeur Favre et M. E. Choisy, président de la S.I.A., leur souhaitèrent la bienvenue et soulignèrent l'importance des relations entre ingénieurs français et ingénieurs suisses. MM. J.-L. Laisné, professeur à l'Ecole Centrale, et G. Darrieus, remercièrent la S. I. A. et l'E. P. F. au nom de leurs collègues.

Le mardi 17 juin, les ingénieurs français visitèrent, le matin, la S. A. Brown, Boveri & C^{ie}, à Baden. L'après-midi, M. Maurice Gariel, président général des Etablissements Neyrpic, à Grenoble, donna sur le sujet « Quelques résultats d'expériences des Etablissements d'Hydraulique de Grenoble » une conférence des plus captivantes, organisée par la S.I.A. dans un grand auditoire de l'E.P.F., et complétée par trois films sonores. Le mardi soir, les ingénieurs civils convièrent la S. I. A., l'E. P. F., les représentants de plusieurs associations suisses et ceux des fabriques et entreprises visitées à un souper qui eut lieu à la « Fischstube », à Zurich. M. le président Darrieus souhaita la bienvenue aux hôtes suisses. M. P. Soutter, secrétaire général de la S. I. A., remercia les ingénieurs français au nom de l'E. P. F. et de la S. I. A. Le consul général de France, M. Chevillotte, apporta les vœux officiels du gouvernement français.

Les ingénieurs français visitèrent ensuite la maison Sulzer frères S. A. et la fabrique de machines Oerlikon. Puis ils se rendirent à Lucerne et Kriens, où ils visitèrent la fabrique de machines Bell & C^{ie} S. A., et, par le Susten, au Valais, en s'arrêtant pour visiter les centrales de Wassen, Innetkirchen et Handeck II; le voyage se termina par la visite des travaux de la Grande-Dixence et de l'usine de Lavey.

Extrait des procès-verbaux des séances du Comité central des 15 février et 15 mars 1952

a) Admissions

Nom	Domicile	Section
Bachmann, J.	architecte	Aarau
Geiser, H.	architecte	Aarau

1. Mutations

Nom	Domicile	Section
Bachmann, J.	architecte	Aarau
Geiser, H.	architecte	Aarau

Schmidlin, J.	architecte	Aarau	Argovie
Grossmann, H. H.	ing. civil	Baden	Baden
Schmied, R.	ing. électr.	Zurich	Baden
Blattner, H.	ing. civil	Gelterkinden	Bâle
Keller, H.	ing. civil	Bâle	Bâle
Nussberger, K.	architecte	Berne	Berne
Käppeli, O.	ing. civil	Berne	Berne
Lüdin, P.	ing. civil	Berne	Berne
Fontanellaz, G.	ing. électr.	Berne	Berne
Nidegger, J.-P.	ing. civil	Fribourg	Fribourg
de Weck, Th.	ing. civil	Fribourg	Fribourg
Despond, J.	ing. forest.	Bulle	Fribourg
Secrétan, J.-J.	architecte	Genève	Genève
Benvenuti, A.	ing. chim.	Genève	Genève
Baumer, H.	ing. électr.	Frauenfeld	Thurgovie
Dufour, G.	architecte	Lausanne	Vaud
Forelay, P.	architecte	Pully	Vaud
Handberk, A.	architecte	Lausanne	Vaud
Koschevnikov, L.	architecte	Clarens	Vaud
Zumbrunnen, J.	architecte	Lausanne	Vaud
Piguet, J.-Cl.	ing. civil	Lausanne	Vaud
Vallon, G.	ingénieur	Lausanne	Vaud
von der Mühl, St.	ing. civil	Lausanne	Vaud
Desmeules, J.-S.	ing. électr.	Lausanne	Vaud
Grand d'Hauteville, E.	ing. électr.	Lausanne	Vaud
Pjaehler, A.	ing. méc.	Curtilles	Vaud
Ribary, M.	architecte	Lucerne	Waldstätte
Fietz, H. R.	ing. civil	Zurich	Zurich
Hauri, H.	ing. civil	Zurich	Zurich
Hocking, A.	ing. méc.	Zurich	Zurich
Brechbühl, O.	architecte	Berne	Berne
Benz, P.	ing. civil	Berne	Berne
Eberle, E.	ing. civil	Berne	Berne
Wetstein, W.	ing. méc.	Berne	Berne
Wildi, K.	ing. électr.	Berne	Berne
Roffler, J.	architecte	Küblis	Grisons
Fiori, L.	architecte	Morcote	Tessin
Ribary, W.	architecte	Lucerne	Waldstätte
Schneeberger, A.	ing. électr.	Winterthour	Winterthour
Steiner, M.	ing. méc.	Zurich	Winterthour
Hiltbrand, H.	ing. civil	Zurich	Zurich
Deutsch, B.	architecte	Brougg	Argovie
Schlaginhausen, R.	ing. civil	Brougg	Argovie
Süess, W.	ing. civil	Brougg	Argovie
Decoppet, J.-P.	architecte	Berne	Berne
Gygax, P.	architecte	Berne	Berne
Hefti, P.	architecte	Bienne	Berne
Meier, A.	architecte	Bienne	Berne
Faesi, R.	ing. civil	Berne	Berne
Lüthy, M.	ing. civil	Berne-Bümpliz	Berne
Prantl, A.	ing. civil	Köniz	Berne
Liechti, K.	ing. rural	Berne	Berne
Spring, W.	ing. topogr.	Thoune	Berne
Weidmann, R.	architecte	Baden	Baden
Meyer, R.	ing. civil	Baden	Baden
Meyer, A.	ing. méc.	Wettingen	Baden
Ulrich, P.	ing. électr.	La Chaux-de-Fonds	La Chaux-de-Fonds
Gabathuler, J. J.	ing. civil	Trübbach/SG	Grisons
Etterlin, A.	ing. civil	Rorschach	Saint-Gall
Joss, F.	ing. civil	Saint-Gall	Saint-Gall
Buser, D.	ing. civil	Schaffhouse	Schaffhouse
Gaillard, G.	ing. topogr.	Riddes/VS	Valais
Wittwer, O.	ing. méc.	Kriens/LUZ	Valais
Jucker, K.	architecte	Küsnacht/ZCH	Waldstätte
Maurer, C.-A.	architecte	Rüschlikon	Zurich
Pfister, H.	architecte	Zurich	Zurich
Schader, J.	architecte	Zurich	Zurich
Mottier, J.-L.	ing. civil	Zurich	Zurich
Ziemba, W.	ing. méc.	Zurich	Zurich
Fülscher, P.	ing. topogr.	Frick/AG	Zurich
Studer, H.	ing. méc.	Wabern/BE	Bern
Schwarz, O.	architecte	Zurich	Zurich
b) Décès			
Lorétan, M.	ing. civil	Lausanne	Vaud
Baumgartner, H.	ing. méc.	Zollikon	Zurich
Wildbolz, H.	architecte	Nidau	Berne
Wyss, F.	architecte	Lyss	Berne
Heusser, M.	ing. méc.	Winterthour	Winterthour
Studer, H.	architecte	Berne	Berne

Schwank, J.	ing. rural	Berne	Berne
Büeler, L.	ing. civil	Soleure	Soleure
Roth, P.	ing. méc.	Zurich	Zurich
Frey, T.	ing. civil	Zurich	Zurich
Steinmann, A.	ing. électr.	Genève	Genève
Müller, H.	architecte	Thalwil	Zurich
Heim-Lang, O.	ing. civil	Zollikon	Zurich
Perrochet, P.	ing. électr.	Bâle	Bâle

2. Comptes 1951 et budget 1952

Le Comité central prend connaissance des comptes de l'exercice 1951 et examine le budget pour 1952. Il décide de soumettre les comptes 1951 aux vérificateurs des comptes. Les comptes 1951 et le budget 1952 sont soumis pour approbation à l'Assemblée des délégués du 5 avril 1952, à Berne.

3. Question de la formation des apprentis dessinateurs en bâtiment

Le C. C. prend connaissance du résultat de l'enquête effectuée dans les sections sur la durée de l'apprentissage dans les bureaux d'architecture. La grande majorité des sections préconise un apprentissage de trois ans. Cinq sections ont exprimé le vœu que la durée de l'apprentissage soit de quatre ans. Le point de vue de la S. I. A. sera exposé aux autorités compétentes sur la base de cette enquête.

4. Commission des honoraires d'ingénieurs civils

Le C. C. élit M. A. Bréguet, ingénieur, Lausanne, comme nouveau membre de cette commission.

5. Commission pour l'étude du rôle social de l'ingénieur dans l'industrie

Cette commission a commencé récemment ses travaux, sous la présidence de M. P. Huguenin, ingénieur au Locle. Sur le désir de la commission elle-même, le C. C. lui a adjoint trois nouveaux membres ; ce sont : MM. M. Jenny, ingénieur, Schaffhouse ; E. Gehrig, ingénieur, Soleure ; W. Stutz, ingénieur, Thoune.

6. Bulletin S. I. A.

Le président de la commission de recrutement des ingénieurs occupés dans l'industrie, M. le Dr M. Angst, expose les raisons qui ont conduit cette commission à proposer la publication d'un Bulletin S. I. A. destiné à renseigner les membres sur les problèmes actuels de la société et à leur permettre d'exprimer librement leur point de vue dans le cadre de cette publication.

Le C. C. décide de soumettre cette proposition à l'Assemblée des délégués du 5 avril 1952, à Berne.

7. Recommandations

en vue d'adapter la situation des employés au coût de la vie

Le C. C. décide d'adapter ces « Recommandations » à la situation actuelle et de les rééditer sur la base de l'index en vigueur au printemps 1952.

8. Conférence des présidents du 15 mars 1952, à Zurich, et Assemblée des délégués du 5 avril 1952, à Berne

Le C. C. fixe l'ordre du jour de ces deux assemblées et met au point les propositions qui doivent être soumises aux délégués.

9. Relations internationales

Le C. C. décide de déléguer trois membres, sous la présidence de M. H. Meyer, ingénieur, président de la Commission pour les questions sociales, comme représentants de la S. I. A. à la conférence de l'EUSEC (Conference of Representatives from the Engineering Societies of Western Europe and the United States of America), qui aura lieu en janvier 1953 à Londres et traitera de la formation des ingénieurs.

Le C. C. examine en outre toute une série de questions : membres établis à l'étranger, admission de candidats de formation non universitaire, reprise des bureaux occupés jusqu'ici par le Service technique suisse de placement, formation des ingénieurs et des architectes, Registre suisse des ingénieurs, des architectes et des techniciens, maison S. I. A., entre autres.

Conférence des présidents du 15 mars 1952

Le 15 mars 1952 a eu lieu à Zurich une conférence au cours de laquelle le président central renseigne les présidents des sections sur les affaires courantes de la société. La conférence examina en particulier les questions suivantes : a) Propositions de la Commission de recrutement concernant la publication d'un Bulletin S. I. A. — b) Registre suisse des ingénieurs, des architectes et des techniciens. — c) Formation des apprentis dans les bureaux d'architecture. — d) Préparation de l'Assemblée des délégués du 5 avril 1952.

En outre, les présidents reçurent des précisions sur l'organisation par la S. I. A. d'un voyage d'étude aux Etats-Unis, sur la réédition des « Recommandations en vue d'adapter la situation des employés au coût de la vie », etc.

Extrait du procès-verbal

de l'Assemblée des délégués du 5 avril 1952, à Berne

1. Le rapport de gestion du Comité central de la S. I. A. pour l'exercice 1951 est approuvé à l'unanimité.

2. Les comptes 1951 bouclent avec un excédent de recettes de 10 069 fr. 83, après versement d'un montant de 10 000 fr. au fonds de compensation et de 15 000 fr. à celui de la maison S. I. A. Le résultat favorable des comptes 1951 est dû en premier lieu à la vente des normes. Les comptes 1951 sont approuvés à l'unanimité par les délégués.

3. Budget 1952 : le montant prévu des recettes de la vente des normes est un peu inférieur à celui de 1951, ceci pour tenir compte d'une baisse éventuelle de la conjoncture.

Le budget 1952, qui s'équilibre, est approuvé à l'unanimité par les délégués.

4. Les cotisations pour 1952 sont fixées comme suit :

Cotisation des membres à la Caisse centrale	Fr. 20.—
Membres de moins de 30 ans	» 10.—
Cotisation de bureau pour les propriétaires ou copropriétaires d'un bureau d'architecture ou d'ingénieur :	
bureau occupant des employés techniques	» 20.—
bureau n'occupant pas d'employés techniques	» 10.—

5. Le compte de profits et pertes pour 1951 se solde par une augmentation du capital de 9534 fr. 83. Il est approuvé à l'unanimité.

6. Le bilan, comme aussi les comptes spéciaux suivants pour 1951, sont également approuvés à l'unanimité : fonds Robert Winkler, fonds des cours, fonds de prévoyance du personnel, fonds de la maison des ingénieurs et des architectes, fonds Geiser, fonds de compensation et comptes de la commission pour la Maison bourgeoise.

7. La revision des « Normes pour les liants servant à la préparation de mortiers et bétons », form. n° 115, a été rendue nécessaire par le développement de ces dernières années dans la technique de la fabrication du ciment. Cette revision a été effectuée sous la présidence de M. le professeur Dr E. Brandenberger, par des représentants de la production, des consommateurs et des laboratoires d'essai des matériaux. Le texte élaboré par la commission compétente est approuvé à l'unanimité par les délégués, sous réserve de modifications de détail éventuelles qui devront être proposées par écrit au Secrétariat jusqu'à fin avril. Le C. C. et la commission reçoivent la compétence de mettre définitivement au point le texte de ces normes.

8. La revision des « Normes pour le calcul au mètre cube des bâtiments », form. n° 116, et des « Conditions spéciales et mode de métré pour les travaux de peinture », form. n° 127, a été effectuée par la Commission des normes de la S. I. A., sous la présidence de M. A. Pestalozzi, architecte. Des propositions éventuelles relatives à la rédaction de ces normes peuvent être adressées au Secrétariat jusqu'au 15 avril. Le C. C. et la commission reçoivent la compétence de mettre définitivement au point ces deux textes qui, sous ces réserves, sont approuvés à l'unanimité par les délégués.

9. Après une discussion approfondie, les délégués décident, sur proposition du C. C., de publier à titre d'essai deux numéros d'un Bulletin S. I. A. Celui-ci traitera avant tout les problèmes actuels de la société et ne portera donc pas préjudice à ses organes officiels.

10. Le président du Registre suisse des ingénieurs, des architectes et des techniciens, M. H. C. Egloff, ingénieur, renseigne les délégués sur les travaux de la Commission de surveillance et du Bureau du Registre et sur les pourparlers avec les cantons de Neuchâtel et de Genève.

M. H. Meyer, ingénieur, président de la Commission sociale, fait un exposé sur le problème de la formation des ingénieurs.

M. A. Mürset, architecte, communique le résultat d'entretiens relatifs à la construction d'une maison S. I. A. à Zurich.

M. E. Choisy, président central, renseigne les délégués sur les relations internationales. Le 1^{er} mars 1952 a eu lieu, à Zurich, une séance du Comité de direction de la FIANI (Fédération internationale d'Associations nationales d'ingénieurs). Celle-ci organisera en octobre 1953 un congrès qui aura pour thème « La position de l'ingénieur dans l'Etat et la société ». L'EUSEC (Conference of Representatives from the Engineering Societies of Western Europe and the United States of America) organisera en janvier 1953, à Londres, une conférence qui traitera de la formation des ingénieurs.

